

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	12

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 17 Juillet à 11:00, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 07/07/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/07/2025.

**Présents** : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BONNORON Christine, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELLENGUEZ Régine à M. GÉRON Marcel, MICHEL Céline à Mme BONNORON Christine, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. MOUGIN Brice à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe

Absent(s) : Mme VAN LANDEGHEM Florence, MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX Hervé

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

### 2025-07-03 – Acquisition parcelle C 159p, rue des Mortemer.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une partie de la parcelle C 159, située rue des Mortemer - 16130 Salles d'Angles, appartenant à l'indivision successorale Chauchet, représentée par Monsieur Raby et Madame Guenoun.

Monsieur le Maire indique que cette dépense était prévue au budget 2025.

Ce terrain non constructible, servirait de lieu d'accueil pour les manifestations communales et de parking provisoire lors des cérémonies funéraires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer, selon l'offre ci-dessous :

- Superficie du terrain : 4343 m<sup>2</sup>
- Prix : 47 773 € (11€/m<sup>2</sup>)
- Frais de notaire à prévoir : 1 500 € (à parfaire ou à diminuer)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'acquérir la parcelle C 159p, d'une superficie de 4343 m<sup>2</sup>, pour la somme de 47 773 € ;
- VALIDE le paiement des frais de notaire ;

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 016-211603592-20250717-2025\_07\_03-DE



- PRECISE que cette dépense est prévue au budget 2025.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 17/07/2025

Le Maire

Marcel GÉRON

